EST-IL PERMIS D'AVOIR PEUR DES JINNS OU BIEN CELA EST-IL DE L'ASSOCIATION ?

Publié par Cheikh Moqbil Al-Wadi'i. Publié dans L'unicité d'Allah & l'association



Est-il permis d'avoir peur des jinns ou bien cela est-il de l'association ?
Cheikh Moqbil Ibn Hadi Al-Wadi'i

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 1min 44

Question :
Est-il permis d'avoir peur des jinns ? Quel est le jugement d'avoir peur d'eux ? Cela atteint-il le degré de l'association ? Et existe-t-il une peur naturelle ?

Réponse :

La peur des jinns n'atteint pas le degré de l'association, sauf si la personne croit qu'ils agissent sur la création en dehors d'Allah ou qu'ils sont associés à Allah (سبحانه وتعالى), ceci atteint le degré de l'association. Sinon, l'homme n'a pas de péché pour la peur naturelle. Cependant, c'est une forme de lâcheté et le Messager (صلى الله عليه وسلم) a dit : « **Ce qu'il y a de pire dans l'homme, c'est une avarice alarmante et une lâcheté éhontée.** ». Il lui convient donc de renforcer sa foi et s'en remettre à Allah (سبحانه وتعالى).

[Fin de la réponse de Cheikh Moqbil Ibn Hadi Al-Wadi'i, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com